

Pourquoi Allah tourmente-t-Il Ses serviteurs lorsqu'ils ne croient pas en Lui ?

Il est essentiel de faire la distinction entre la foi et la soumission au Seigneur des mondes.

Le droit auquel le Seigneur des mondes a droit, et que personne ne peut négliger, est de Lui vouer l'unicité et de L'adorer exclusivement sans Lui associer de partenaires, et de reconnaître qu'Il est le seul Créateur, à qui reviennent la souveraineté et tous les affaires, que nous l'acceptons ou non. C'est là l'origine de la foi, qui doit être réalisée par les paroles et les actes, sans autre choix pour nous. C'est à la lumière de cela que l'homme sera jugé et puni.

L'opposé de la soumission est la déviance.

{Traiterons-Nous les soumis [à Allah] à la manière des criminels ?} [318]

Sourate Al-Qalam : 35.

Quant à l'injustice, elle consiste à associer des partenaires ou des rivaux au Seigneur des mondes.

{... ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela).}

[319] Sourate Al-Baqarah : 22.

{Ceux qui ont cru et n'ont point troublé la pureté de leur foi par quelque'inéquité (association), ceux-là ont la sécurité ; et ce sont eux les bien-guidés. »} [320]

Sourate Al-An'ām : 82.

La foi est une question de l'invisible qui exige de croire en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers, au Jour Dernier, ainsi qu'en l'acceptation et la satisfaction de Sa prédestination et de Ses décrets.

{Les Bédouins ont dit : « Nous avons la foi. » Dis : « Vous n'avez pas encore la foi. Dites plutôt : Nous nous sommes simplement soumis, car la foi n'a pas encore pénétré dans vos cœurs. Et si vous obéissez à Allah et à Son messager, Il ne vous fera rien perdre de vos œuvres. » Allah est Pardonneur et Miséricordieux.} [321] Sourate Al-Hujurāt : 14.

Le verset noble précédent indique que la foi est un degré plus élevé et plus noble, faisant référence à l'acceptation et à la satisfaction. La foi possède des degrés et des niveaux ; elle augmente et diminue. La capacité de l'homme et sa disposition de cœur à appréhender les choses invisibles varient d'une personne à l'autre. Les gens diffèrent dans la mesure où ils perçoivent les attributs de beauté et de majesté et dans leur connaissance de leur Seigneur.

Ainsi, l'homme ne sera pas puni pour sa faible perception des choses invisibles ou pour son étroitesse d'esprit ; cependant, Allah le tiendra responsable du niveau minimum accepté qui pourrait le sauver de l'éternité en Enfer. Il est obligatoire de se soumettre à l'Unicité d'Allah et de reconnaître que la création et tous les affaires Lui appartiennent, et de L'adorer seul. En accomplissant cette soumission, Allah pardonne tous les autres péchés à qui Il veut. L'homme n'a pas d'autre choix ; c'est soit la foi et le triomphe, soit la mécréance et la perte ; il doit être quelque chose ou rien du tout.

{Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque'associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah quelque'associé commet un énorme péché.} [322] Sourate Al-Nisā' : 48.

La foi est une question de l'invisible et cesse lorsque l'invisible est dévoilé ou lorsque les signes de l'Heure apparaissent.

{Le jour où certains signes de ton Seigneur viendront, la foi en Lui ne profitera à aucune âme qui n'avait pas cru auparavant ou qui n'avait acquis aucun mérite de sa croyance...} [323] Sourate Al-An'ām : 158.

Si l'homme souhaite bénéficier de sa foi en accomplissant des actions vertueuses et en augmentant ses récompenses, il doit le faire avant l'avènement de l'Heure et l'apparition de l'invisible.

Quant à celui qui n'a aucun registre de bonnes actions, s'il souhaite être sauvé de l'éternité en Enfer, alors il doit quitter ce monde en se soumettant à Allah et en admettant Son Unicité et le fait qu'Il seul mérite l'adoration. Certains pécheurs peuvent rester temporairement en Enfer, selon la volonté d'Allah, car Il peut leur pardonner s'Il le souhaite, ou les admettre en Enfer s'Il le veut.

{Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en

pleine soumission.} [324] Sourate Āl 'Imrān : 102.

En Islam, la foi se réalise à la fois par les paroles et les actes. Ce n'est pas la croyance seule comme dans les enseignements chrétiens d'aujourd'hui, ni les seuls actes comme dans l'athéisme. Les actions de l'homme pendant qu'il croit en l'invisible et persévère ne sont pas égales à celles de celui qui a examiné et été témoin de l'invisible dans l'Au-delà. En outre, les actions de celui qui œuvre pour Allah pendant des épreuves, dans une période de faiblesse et d'incertitude quant à l'avenir de l'Islam, ne sont pas égales aux actions de celui qui œuvre pour Allah durant une période où l'Islam était victorieux, fort et puissant.

{On ne peut comparer cependant celui d'entre vous qui a donné ses biens et combattu avant la conquête ... Ces derniers sont plus hauts en hiérarchie que ceux qui ont dépensé et ont combattu après. Or, à chacun, Allah a promis la plus belle récompense, et Allah est Grand-Connaisseur de ce que vous faites.} [325] Sourate Al-Hadīd : 10.

Le Seigneur des mondes n'inflige pas de châtement sans raison. Il juge et punit soit pour les violations des droits d'autrui, soit pour la violation du droit du Seigneur de l'Univers.

Le droit que nul ne peut négliger pour être sauvé de l'éternité en Enfer est de se soumettre à l'Unicité du Seigneur des mondes et de L'adorer Lui seul sans Lui associer de partenaires, en disant : "Ash-hadu alla ilāha illallāh wahdahu la sharīka lahu, wa ash-hadu anna Muhammadan 'abduhu wa rasūluh, wa ash-hadu anna rusulullāhi haqq wa ash-hadu anna al-jannata haqq wa an-nāra haqq (Je témoigne qu'il n'y a de dieu qu'Allah seul sans partenaire, et je témoigne que Muhammad est Son serviteur et messenger, et je témoigne que les messagers d'Allah sont véridiques, et je témoigne que le Paradis est véridique et que l'Enfer est véridique)", et de remplir ses obligations dues.

S'abstenir de détourner les gens du chemin d'Allah et de s'opposer ou de soutenir tout acte visant à entraver la Da'wah (l'appel à l'Islam) ou à empêcher la diffusion de la religion d'Allah.

S'abstenir de traiter les gens injustement, de violer leurs droits ou de les opprimer.

Épargner aux gens tout mal, même si cela nécessite de se tenir à l'écart ou de s'isoler d'eux.

On peut ne pas avoir un registre rempli de bonnes actions ; cependant, s'il n'a nui à personne, ne s'est impliqué dans aucun acte qui pourrait apporter le mal à lui-même ou aux autres, et a témoigné de l'Unicité d'Allah, il est espéré qu'il puisse être sauvé du châtement de l'Enfer.

{Pourquoi Allah vous infligerait-Il un châtement si vous êtes reconnaissants et croyants ? Allah est Reconnaissant et Omniscient.} [326] Sourate Al-Nisā' : 147.

Les gens sont classés en rangs et niveaux, à commencer par leurs actions dans la vie terrestre jusqu'au Jour du Jugement où le monde de l'invisible sera dévoilé et le Jugement commencera. Parmi eux, certains seront éprouvés par Allah dans l'Au-delà, comme mentionné dans le noble hadith.

Le Seigneur de l'Univers punit les gens en fonction de leurs actions et de leurs mauvaises œuvres. Il peut hâter leur châtement dans ce monde ou le retarder et l'infliger dans l'Au-delà. Cela dépend de la gravité de l'acte malfaisant, qu'il soit pardonnable ou non, et de l'ampleur de son impact et des dommages causés aux récoltes, au bétail et à toutes les créatures, car Allah n'aime pas la corruption.

Les nations précédentes de Nūh (Noé), Hūd (Heber), Sālih, Lūt (Loth) ainsi que Pharaon et d'autres qui ont rejeté leurs messagers, Allah a précipité leur châtement dans cette vie à cause de leurs mauvaises actions et de leur tyrannie. Ils ne se sont pas tenus éloignés du mal ni n'ont épargné les autres de leurs méfaits ; au contraire, ils ont dépassé les limites. Les gens de Hūd ont été arrogants et hautains, ceux de Sālih ont tué la chamelle, les gens de Loth ont persévéré dans l'immoralité, et les gens de Shu'ayb (Jéthro) ont persisté dans la corruption et la violation des droits des autres en matière de mesure et de poids. Le peuple de Pharaon a poursuivi les gens de Mūsa (Moïse) par transgression et tyrannie, et avant eux, les gens de Nūh ont persisté dans l'association à Allah dans l'adoration.

{Quiconque fait une bonne œuvre, c'est pour son bien. Et quiconque fait le mal, il le fait à ses dépens. Ton Seigneur, cependant, n'est point injuste envers les

serviteurs.} [327] Sourate Fuṣṣilat : 46.

{Nous saisîmes donc chacun pour son péché : Il y en eut sur qui Nous envoyâmes un ouragan ; il y en eut que le Cri saisit ; il y en eut que Nous fîmes engloutir par la terre ; et il y en eut que Nous noyâmes. Cependant, Allah n'est pas tel à leur faire du tort ; mais ils ont fait du tort à eux-mêmes.} [328] Sourate Al-'Ankabūt : 40.

سؤال وجواب حول الإسلام

Source: <https://www.e-quran.com/qa/fr/show/125/>

Arabic Source: <https://www.e-quran.com/qa/ar/show/125/>

Wednesday 16th of September 2026 04:16:52 PM